



Association Addictions France
20 Rue Saint-Fiacre
75002 PARIS

Google Ireland limited
Gordon house Dublin 4 Barrow street
Dublin
United Kingdom

Le 28 Novembre 2024,

Objet : Communication d'une décision judiciaire

Madame, Monsieur,

Association Addictions France, dont la dénomination sociale est ANPAA, est une association reconnue d'utilité publique, qui œuvre dans le champ de la prévention et du soin en addictologie. Notre association veille notamment au respect de la loi Evin en matière de publicité en faveur des boissons alcooliques et agit en justice lorsqu'elle constate des infractions. Elle est à l'origine de toutes les décisions de justice en la matière.

Nous portons à votre connaissance la décision rendue par la Cour d'Appel de Paris le 29 novembre 2023, confirmant la condamnation de la Société Editrice du Journal *Le Monde* à une amende de 20.000 euros pour avoir diffusé des publicités pour alcool dans un format « interstitiel ». **Cette décision est définitive, par déchéance du pourvoi intervenue récemment.**

La décision concerne des contenus diffusés sur l'application mobile du journal *Le Monde* qui permet aux utilisateurs de consulter des reportages. En l'espèce, le visionnage d'une publicité pour la marque de whisky « Cardhu » était obligatoire (**annexe 2**) pour pouvoir visionner ces reportages (**annexe 1**).

Dans ce dossier, la Cour d'appel a notamment rappelé qu'il « *importe de vérifier si les vidéos litigieuses respectent les conditions posées à l'article L. 3323-2 du Code de la santé publique qui n'autorise les publicités pour les boissons alcooliques sur les services de communication en ligne qu'à la condition qu'elles « ne soient ni intrusives, ni interstitielles ».*

Or le système publicitaire développé par la plateforme YouTube présente des similitudes avec la publicité interstitielle condamnée par la Cour d'Appel. La plateforme diffuse de la publicité à déclenchement automatique comme c'est le cas de la publicité jugée illégale. En effet, à l'instar d'une publicité télévisée, elle s'impose en précédent le visionnage d'un contenu ou en l'interrompant. Cependant, nous avons pu observer par le passé, parfois



récent, de telles publicités en faveur de l'alcool sur cette plateforme (annexe 3). La Cour d'Appel précise bien que « *l'apparition non sollicitée de cette publicité, avant la consultation d'un autre contenu, en fait incontestablement une publicité interstitielle* ».

Compte tenu de ces éléments, nous apprécierions un engagement de votre part en vue de veiller au respect du droit français concernant les aspects soulevés dans le présent courrier. Nous vous informons par ailleurs que nous avons transmis la décision à l'ARCOM et fait appel à sa vigilance quant aux pratiques publicitaires sur YouTube s'agissant de l'alcool en France.


Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard Basset,
Président National

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org
ANPAA – 20 rue Saint-Fiacre 75002 Paris • T : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 [@AddictionsFr](https://twitter.com/AddictionsFr)

 [Association Addictions France](https://www.facebook.com/AssociationAddictionsFrance)

 [Association Addictions France](https://www.linkedin.com/company/AssociationAddictionsFrance)



Annexe 1 – vidéo mise en ligne sur l'application du journal « le Monde »

J'ai ouvert l'article « Vingt ans après la tempête de 1999, doit-on s'attendre à plus d'ouragans en Europe ? » à 10 heures 31 :



A partir de cette page de l'application « Le Monde » il est possible de visionner une vidéo.

J'ai lancé cette vidéo.

Avant de pouvoir visionner le contenu de la vidéo, un film publicitaire d'environ 19 secondes est diffusé.

Il s'agit d'une publicité pour un whisky de marque « CARDHU ».

J'ai effectué différentes captures écran de cette publicité.

Au début du film publicité est indiquée la mention « Merci de ne pas partager cette vidéo avec des personnes de moins de 18 ans. »



Annexe 2 : publicité telle qu'apparue avant le reportage édité par « le Monde » sur son application





Annexe 3 : publicité observée le 29 avril 2022 sur la plateforme Youtube

Consulter le site de l'annonceur

victoria
100% natural ingredients

Victoria
saveur-biere.com/

BUY NOW

BIÈRE BLONDE FORTE
BIÈRE EN BELGIQUE

100% ingrédients d'origine naturelle

Annonce · 0:01

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Reconnue d'utilité publique
Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard
www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org
ANPAA – 20 rue Saint-Fiacre 75002 Paris • T : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :
 @AddictionsFr
 Association Addictions France
 Association Addictions France